

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/12/19/2020010210/justel>

Dossier numéro : 2019-12-19/20

Titre

19 DECEMBRE 2019. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française donnant force obligatoire à la décision de la Commission paritaire de l'enseignement fondamental libre non confessionnel du 8 octobre 2019 relative à la procédure électorale pour la mise en place ou le renouvellement des instances de concertation locales

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 24-01-2020 page : 3110

Entrée en vigueur : 01-01-2020

Table des matières

Art. 1-3

[ANNEXE.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). La décision de la Commission paritaire de l'enseignement fondamental libre non confessionnel du 8 octobre 2019 relative à la procédure électorale pour la mise en place ou le renouvellement des instances de concertation locales, ci-annexée, est rendue obligatoire.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2020.

[Art. 3](#). Le Ministre de l'Education est chargé de l'exécution du présent arrêté.

[ANNEXE.](#)

[Art. N](#). Décision de la Commission paritaire de l'enseignement fondamental libre non confessionnel du 8 octobre 2019 relative à la procédure électorale pour la mise en place ou le renouvellement des instances de concertation locales

(Pour la décision, voir : 2019-10-08/05)